AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

05 octobre 2015

Consultation publique de l'AMF sur la communication à caractère promotionnel sur les médias sociaux effectuée par les sociétés de gestion de portefeuille et les émetteurs de titres de créance

Ce document de consultation porte sur le thème de l'utilisation des médias sociaux par les sociétés de gestion de portefeuille et les émetteurs de titres de créance. Il contient des propositions de clarification des règles applicables aux communications à caractère promotionnel, à la politique d'archivage, au traitement des publications de tiers, à la publication d'avis et à l'organisation interne des acteurs concernés. Les contributions sont à envoyer, d'ici le 13 novembre 2015, à : directiondelacommunication@amf-france.org URL = [mailto:directiondelacommunication@amf-france.org].

Télécharger le contenu

SUR LE MÊME THÈME

S'abonner à nos alertes et flux RSS

LETTRE DE L'OBSERVATOIRE

COMMERCIALISATION

07 octobre 2020

Lettre de l'Observatoire de l'épargne de l'AMF - N°40

RAPPORT ANNUEL

COMMERCIALISATION

12 juin 2020

Rapport d'activité 2019 du Pôle Assurance Banque Epargne (AMF – ACPR)

RAPPORT / ÉTUDE

COMMERCIALISATION

08 juin 2020

Etude sur les règles de profilage des clients des banques et l'appariement de ces profils avec les produits dans le cadre d'un service de conseil en investissement

Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02